

Alerte aux Dangers

Connaître les dangers du cyanure

Signes d'exposition



Changements dans la respiration



Irritation des yeux, yeux rouges



Peau rouge cerise



Maux de tête et étourdissements



Sensation de malaise et vomissements



Changement du rythme cardiaque



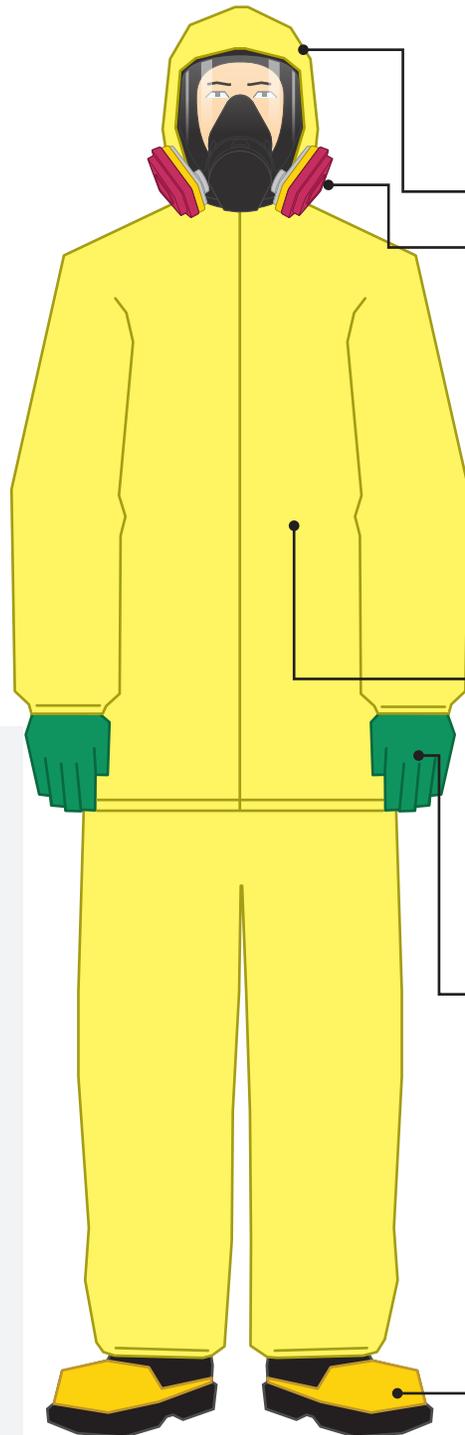
Confusion et agitation



Le cyanure est un produit chimique corrosif et nocif utilisé dans les processus industriels comme l'extraction de l'or et dans les laboratoires.

- Il peut être liquide, solide ou gazeux.
- Même une petite quantité peut être mortelle lorsqu'elle pénètre directement dans le corps.
- Il empêche les cellules de fournir de l'oxygène au corps.
- L'Ontario a une limite d'exposition professionnelle précise.

Un équipement de protection personnelle résistant aux produits chimiques doit être porté



Casque de protection

Un respirateur facial complet avec un filtre combiné pour vapeurs organiques, gaz acides et particules pour protéger contre toute poussière de cyanure dans l'air

Pendant les interventions d'urgence, utilisez un appareil respiratoire autonome (ARA) à pièce faciale complète

Combinaison totalement résistante aux produits chimiques ou combinaisons jetables (avec capuche, poignets élastiques, bottes attachées)

Portez des vêtements sous la combinaison jetable

Gants résistants aux produits chimiques (couche intérieure et extérieure)

Bottes résistants aux produits chimiques avec embout en acier (bottes attachées en option ou protège-bottes)

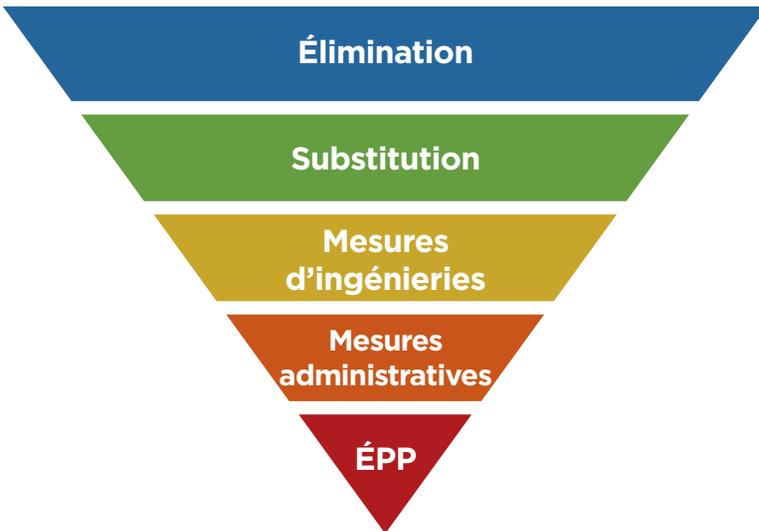
Download en ligne:
workplacesafetynorth.ca/en/resource/alerte-de-danger-au-cyanure-et-feuille-dinformation



Prévention des maladies professionnelles

L'hygiène industrielle consiste à veiller à ce que les lieux de travail soient sûrs en prévoyant, en identifiant, en évaluant et en gérant les dangers potentiels pouvant nuire à la santé des travailleurs. Une maladie professionnelle est un problème de santé causé par l'environnement de travail. Elle peut être grave, entraîner des incapacités, voire être fatale.

La hiérarchie des mesures de contrôles



Services connexes

- Évaluation, manuel et formation en ventilation
- Tests et formation en hygiène industrielle
- Matériel de formation gratuit sur les dangers des émissions de diesel
- Évaluation du radon
- Système d'information sur les matières dangereuses en milieu de travail (SIMDUT)

À propos de la Sécurité au travail dans le Nord

Votre partenaire en santé et sécurité

Agence indépendante à but non lucratif, Sécurité au travail dans le Nord (STN) est l'une des quatre associations sectorielles de santé et de sécurité en Ontario. Basée dans le nord de l'Ontario, STN administre le programme provincial de secours minier et fournit une formation et des services en santé et sécurité au travail approuvés par le Ministère dans tout l'Ontario pour les industries minières et forestières.

Directives d'évaluation des risques miniers

Depuis 2012, le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (le Ministère) a entrepris un certain nombre d'initiatives pour promouvoir l'utilisation de l'évaluation et de la gestion des risques afin d'aider à rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sûrs.

Exigences légales

En janvier 2017, le Ministère a publié une directive d'évaluation des risques pour les mines et les installations minières conformément aux modifications apportées aux articles 5.1, 5.2 et 5.3 du Règlement 854 : Mines et installations minières, de la Loi sur la santé et la sécurité au travail. Il incombe à l'employeur de veiller à ce qu'il se conforme aux exigences en matière d'évaluation des risques.

[Visitez la page Web de gestion des risques de la STN](https://www.workplacesafetynorth.ca/en/news-resources/popular-topics/risk-management) pour accéder des ressources et des outils (<https://www.workplacesafetynorth.ca/en/news-resources/popular-topics/risk-management>)

Le système de responsabilité interne (SRI) est un système où tout le monde partage la responsabilité de la santé et de la sécurité au travail, qui est appropriée à son rôle et à sa fonction au sein du lieu de travail.

Toutes les parties prenantes du lieu de travail - y compris les employeurs, les gestionnaires, les superviseurs et les travailleurs - doivent faire leur part pour sensibiliser aux risques et suivre et promouvoir les procédures de sécurité afin d'aider à rendre les lieux de travail plus sûrs.

Avec des spécialistes en santé et sécurité et des officiers de secours minier situés dans toute la province, STN et ses organisations précédentes contribuent à rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sûrs depuis plus de 100 ans. Principal fournisseur de formation et de conseil en santé et sécurité, les entreprises font appel à STN pour des conseils d'experts et des informations.